

## **Conditions Générales de Vente Les Terrasses du Paradis**

1. **Règlement du séjour :** Un acompte de 40 % est exigé lors de la réservation, payable par virement bancaire, chèque, chèques vacances ou en espèces. Le solde du séjour doit être réglé au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée. Les cartes bancaires ne sont pas acceptées.  
La réservation devient définitive à réception de l'acompte, confirmée par l'envoi d'une confirmation de réservation. En l'absence de paiement dans les délais impartis, la réservation sera automatiquement annulée.
2. **Conditions d'annulation :**
  - Toute annulation doit être notifiée par écrit.
  - Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation.
  - En cas d'annulation à moins de 30 jours de l'arrivée ou de non-présentation, la totalité du séjour est due.
  - Nous recommandons vivement de souscrire à une assurance annulation.
3. **Arrivée et départ :**
  - Les arrivées se font entre 18h00 et 20h00. En dehors de ces horaires, merci de nous contacter pour une meilleure organisation.
  - Les départs doivent avoir lieu avant 11h00.
  - En cas de non-présentation sans information préalable, l'hébergement sera remis en disponibilité sans qu'aucun remboursement ne soit effectué.
  - Tout séjour commencé est intégralement facturé, y compris en cas de départ anticipé.
4. **Règles de séjour :**
  - Les animaux ne sont pas acceptés.
  - Les locataires s'engagent à respecter les lieux et à les restituer en bon état.
5. **Litiges :**
  - En cas de litige, les tribunaux de Gap sont seuls compétents.
  - La validation de votre commande en ligne vaut acceptation des présentes conditions et fait office de signature électronique conforme à l'article 1366 du Code civil.

En réservant un séjour, vous acceptez sans réserve ces conditions générales de vente.